



CMT
الشركة المنجمية لتويست
Compagnie Minière de Touissit

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Casablanca, le 07 novembre 2025

Précisions de la CMT concernant une décision du Tribunal correctionnel de Casablanca

La Compagnie Minière de Touissit (CMT) informe le marché qu'en date du 04 novembre 2025, le Tribunal correctionnel de Casablanca a rendu un jugement de première instance condamnant la CMT à régler, au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, une amende de 2 324 307 274,26 dirhams.

La CMT tient à préciser que cette décision n'est pas définitive ni exécutoire à ce stade. Une déclaration d'appel a été déposée le jour même du prononcé du jugement, conformément aux procédures en vigueur. Cet appel suspend l'exécution de la décision initiale.

La CMT réaffirme son engagement à respecter les plus hauts standards de conformité réglementaire et assure que cette procédure judiciaire en cours n'a aucune incidence sur la continuité de ses opérations.

À propos de CMT

La Compagnie Minière de Touissit (CMT) est leader au Maroc dans la production des concentrés de plomb argentifère de haute qualité. Elle produit en outre des concentrés de zinc argentifère. CMT dispose de 4 sites d'extraction et emploie 1 107 personnes à travers le Maroc, dont 751 employés sous-traitants permanents. Ses ressources techniques et humaines lui permettent de produire des métaux utiles au développement économique et technologique à travers le monde.

Responsable communication financière

Hatim YOUSSEFI

youssefi@cmt.ma

www.cmt.ma

+212 522 786 861

+212 661 937 662